

### III. Agir sur la circulation et la voirie

#### III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

##### Diagnostic

La voiture particulière représente plus de 50 % des déplacements quotidiens au sein de l'agglomération Paris-Saclay. Elle occupe une place prépondérante dans l'organisation de l'agglomération desservie par de larges voiries structurantes qui enregistrent pour certaines des trafics très importants.

Cette place de la voiture n'est pas sans impact sur la qualité de l'environnement dans l'agglomération : l'accidentologie régulière, la voirie est très fortement consommatrice d'espace, la circulation automobile constitue le principal poste d'émission de gaz à effet de serre au sein de l'agglomération.

Les actions en rapport avec la circulation automobile traiteront donc de sécurité routière, de qualité environnementale mais aussi de report modal afin de résoudre les points noirs routiers identifiés.



*Circulation automobile dense - © CPS Alain BEGUERIE*

##### Liste des objectifs

- 3.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun
- 3.2 Résorber les points noirs des nœuds d'échanges complexes du réseau routier
- 3.3 Développer les modes alternatifs

### III. Agir sur la circulation et la voirie

#### III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

##### Constat

- Le territoire est marqué par un trafic routier important, avec une part modale de la voiture particulière élevée, générant des effets négatifs tels que la congestion, l'émission de gaz à effet de serre, des coupures urbaines dues aux infrastructures routières très capacitaires, le bruit lié à la circulation automobile ou encore la consommation d'espace lié à la voiture.
- Les modes alternatifs, qui permettent de réduire les impacts négatifs des véhicules particuliers sont encore peu développés sur le territoire.

##### Objectifs

- Diminuer les nuisances dues à la voiture individuelle
- Encourager les projets innovants

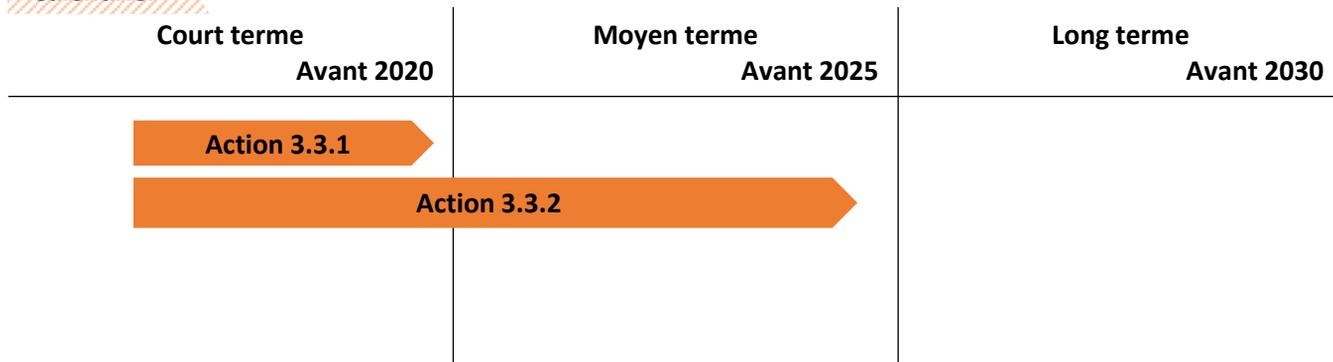
##### Critères d'évaluation

- Diminution du trafic routier
- Amélioration de la qualité de l'air
- Diminution des nuisances sonores
- Augmentation la part modale des modes alternatifs

##### Liste des actions

- 3.3.1** Favoriser le covoiturage courte distance et l'autostop dynamique, promouvoir le développement de l'autopartage
- 3.3.2** Contribuer aux projets d'électromobilité / éco-mobilité sur l'ensemble du territoire et soutenir les projets innovants pour permettre de nouvelles formes de mobilités

##### Calendrier



### III. Agir sur la circulation et la voirie

#### III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

##### Action 3.3.1

#### Favoriser le covoiturage courte distance et l'autostop dynamique, promouvoir le développement de l'autopartage

**Acteurs :** Île-de-France Mobilités, Conseil départemental de l'Essonne, Communauté d'agglomération Paris-Saclay

**Partenaires :** Communes

**Coût :** coût de personnel

**Calendrier :** court terme

**Constat :** La pratique du **covoiturage** courte distance et de l'autostop dynamique permettent d'augmenter le taux de remplissage des véhicules particuliers et ainsi de diminuer l'impact du trafic routier. Encore très peu développées en France, notamment pour les trajets de courte distance et au quotidien, ces solutions pourraient avoir un impact important.

##### Solutions proposées :

- Mettre en place des mesures incitatives pour l'accès des covoitureurs aux parcs relais en grande couronne (gratuité, places réservées, places proches des accès piétons aux gares etc.) ;
- Créer de **nouvelles aires de covoiturage** ;
- Etudier la faisabilité technique de la circulation des covoitureurs dans les voies réservées sur les autoroutes et voies rapides partagées avec les bus ;
- Donner plus de **visibilité** au covoiturage (communication, signalétique) **en transformant les arrêts de bus en « Points de Mobilités Partagés »** ;
- Travailler avec les partenaires du marché pour mettre en œuvre les services de court-voiturage via application mobile (Karos, Ouihop', Rezo Pouce, ...).

##### Les aires de covoiturage

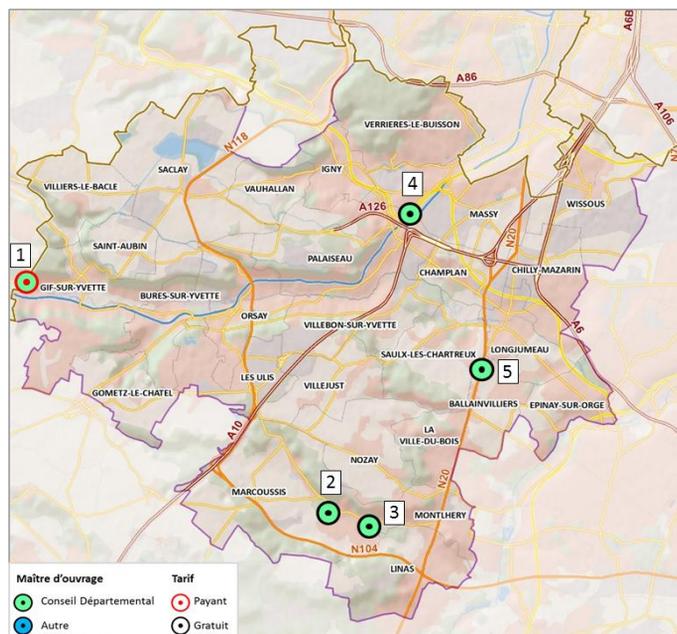
Le territoire est pourvu de **5 aires de covoiturage** (18 places) gérées par le Conseil Départemental de l'Essonne et situées dans les 4 communes : Gif-sur-Yvette, Marcoussis, Massy et Ballainvilliers. Elles offrent un service **gratuit** (hormis Gif-sur-Yvette).

La Communauté Paris-Saclay doit promouvoir le développement du court-voiturage sur le territoire ainsi que l'implantation de nouvelles aires de rencontre entre automobilistes.

##### Autostop dynamique

La Communauté d'agglomération Paris-Saclay doit poursuivre son soutien et valoriser le service d'autostop dynamique mis en place sur le territoire. Les piétons visualisent le parcours des conducteurs via une application mobile et peuvent alors transmettre une demande de prise en charge. Le service a vocation à être développé sur le territoire de l'agglomération comme une solution complémentaire aux transports en commun.

Notamment en zone peu denses, il conviendra d'améliorer la visibilité de ces services en les promouvant et en déployant à titre d'exemple l'accès à ces services sur les mobiliers urbains aux arrêts du réseau de bus. **L'objectif à terme est de faire évoluer certains arrêts de bus en points de mobilités partagés.**



**Carte des aires de covoiturage sur le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay**  
(source : CD91, traitement SYSTRA, 2017)

### III. Agir sur la circulation et la voirie

#### III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

##### Action 3.3.1

##### Favoriser le covoiturage courte distance et l'autostop dynamique, promouvoir le développement de l'autopartage (suite)

**Acteur** : Île-de-France Mobilités

**Partenaires** : Communauté d'agglomération Paris-Saclay

**Coût** : coût de personnel

**Calendrier** : court terme

**Constat** : L'**autopartage** constitue un nouveau mode d'utilisation de la voiture qui optimise le nombre de déplacements réalisés avec ce mode. En effet, un ménage non motorisé cherchera la solution de mobilité la plus adaptée à son besoin de déplacement tout en ayant la possibilité de recourir à l'autopartage pour les déplacements qui nécessitent la voiture.

En Île-de-France en général et sur le territoire de l'agglomération en particulier, des initiatives commencent à voir le jour dans ce domaine, portées par différents acteurs (Région, entreprises, communes, copropriétés...).

##### Solutions proposées :

- La Communauté d'agglomération Paris-Saclay appuiera Île-de-France Mobilités pour suivre les pistes proposées par le PDUIF.
- La Communauté d'agglomération appuiera les autres acteurs susceptibles de développer des initiatives à l'échelle locale.

##### Les initiatives à l'échelle locale

Le service Autolib est implanté sur le territoire de l'agglomération, avec 3 stations sur la commune de Verrières-le-Buisson et une station sur le campus d'HEC au nord de Saclay. D'autres communes se montrent intéressées par l'implantation de nouvelles stations.

D'autre part, des entreprises implantées sur le territoire commencent à mettre en place un système de partage de leur flotte de véhicules d'entreprises. La Communauté d'agglomération Paris-Saclay soutient ces initiatives.

##### Les prescriptions du PDUIF :

L'action 5.6 du PDUIF « Encourager l'autopartage » présente l'autopartage à la fois comme un nouveau mode d'utilisation de la voiture et un levier pour faire évoluer le parc de véhicules vers des véhicules à faible impact environnemental. Le PDUIF prescrit les actions suivantes :

- Inciter les entreprises à développer des services d'autopartage ;
- Réserver des places de stationnement sur voirie aux véhicules d'autopartage ;
- Encourager la multipropriété des véhicules pour les populations en difficulté financière grâce à des sociétés ou associations d'autopartage.

### III. Agir sur la circulation et la voirie

#### III.1 Favoriser les aménagements améliorant la performance des transports en commun

##### Action 3.3.2

##### Contribuer aux projets d'électromobilité / éco-mobilité sur l'ensemble du territoire – Soutenir les projets innovants pour permettre de nouvelles formes de mobilités

**Acteurs** : Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay

**Partenaires** : Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités

**Coût** : Investissement : 50 000 € pour une étude sur les aires de covoiturages et l'électromobilité // 2 000 000 € pour l'installation de 200 bornes de rechargement pour véhicules électriques

**Fonctionnement** : 15 000 € / an pour soutenir et accompagner les projets innovants

**Calendrier** : moyen terme

**Constat** : Le développement de l'écomobilité et de l'électromobilité peut jouer un rôle dans la réduction des émissions de gaz à effets de serre liés à la mobilité. Des projets innovants en matière de transport peuvent compléter l'offre de transports collectifs (navette autonome, intelligence artificielle, recherche et développement...).

##### Solution proposée :

- Soutenir les projets innovants ;
- Contribuer aux projets d'écomobilité et de l'électromobilité, tels que le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques, les vélos en libre service, etc. ;
- Encourager et participer aux expérimentations de mobilités innovantes : covoiturage, transport à la demande, véhicules autonomes, etc.

Le soutien aux projets innovants pour la mobilité pourra prendre différentes formes :

- Donner une visibilité aux projets ;
- Soutenir les projets auprès des partenaires pertinents ;
- Mettre en relation les acteurs.

Plusieurs projets innovants sont d'ores et déjà identifiés et soutenus par la Communauté d'agglomération Paris Saclay :

- Une expérimentation de navettes autonomes sur le site propre du TCSP, entre Massy-Palaiseau et le campus de l'école Polytechnique ;
- Une expérimentation de navettes autonome sur le site du CEA, portée par la RATP et le CEA ;
- Une expérimentation de véhicules autonomes Renault, portée par l'EPAPS ;
- Mise en place de dispositifs de stationnement intelligent ;
- Expérimentation d'un système de vélos à assistance électrique en libre service ;
- Expérimentation du transport à la demande sur le territoire (zone d'activités de Courtabœuf) ;
- Programme de Mobilité Innovante Paris-Saclay, en réponse à l'appel à projet TIGA.